

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1346

présenté par

M. Touraine, Mme Clapot, Mme Bagarry, Mme Beaudouin-Hubiere, Mme Brulebois, Mme Charvier, Mme Bureau-Bonnard, Mme Degois, M. Fiévet, M. Fugit, Mme Granjus, Mme Gregoire, M. Paris, Mme Thillaye, Mme Josso, Mme Brugnera et Mme Mauborgne

ARTICLE 12

À l'alinéa 15, après la seconde occurrence du mot :

« soins »,

insérer les mots :

« , les tarifs de soins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que les applications du « store santé » de l'espace numérique peuvent également informer les usagers des tarifs pratiqués. Cela permettrait notamment de renforcer la transparence des tarifs de soins et de rendre ces informations accessibles à tous.